

## LES TIQUES

Les tiques sont des parasites de la famille des acariens qui se fixent sur la peau du chien ou du chat et pompent le sang. Elles enfoncent leur rostre profondément dans la peau de l'animal et commencent leur repas sanguin pendant une dizaine de jours (3 à 15 jours) et quittent ensuite leur hôte. Mais lors de ces repas elles sont susceptibles de transmettre trois maladies graves essentiellement aux chiens.

### PÉRIODE ET LIEUX DE CONTAMINATION

Les tiques se multiplient entre 7 à 25 degrés et on les trouve plus fréquemment quand il fait à la fois frais et humide, du printemps à l'automne. Toutes les régions du monde sont habitées par les tiques qui logent plutôt dans les buissons, les broussailles, l'herbe haute ou les haies qui bordent les jardins. Lorsque l'animal se frotte aux branchages la tique se laisse tomber sur lui et s'accroche aux poils, avant de le piquer. Il faut donc être particulièrement vigilant lors des promenades à la campagne.

### INOCULATION ET MODE DE TRANSMISSION CHEZ LE CHIEN

Les tiques s'accrochent aux poils et vont "se planter" aux endroits où la peau est plus fine : autour du cou, sur et autour les oreilles, entre les doigts, au pli de l'aîne, mais elles peuvent se fixer partout sur le corps. Elles se nourrissent du sang de l'animal. On considère qu'au bout de 48 heures, elles peuvent inoculer les bactéries ou parasite de la maladie de Lyme, de la piroplasmose et ou de l'ehrlichiose.

### PRÉVENTION

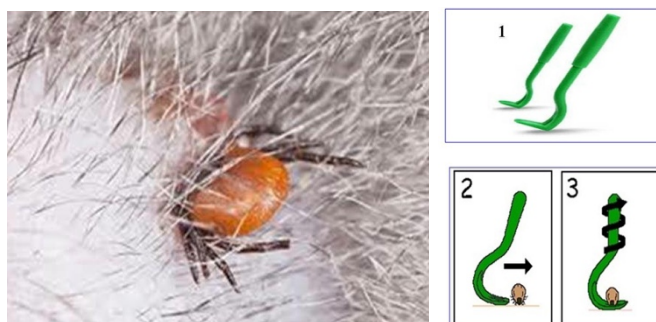
La prévention contre les tiques est indispensable pour les chiens qui vivent en campagne ou partent en vacances ou fréquentent des lieux infestés. Pour les chiens, il existe un vaccin contre la piroplasmose et la maladie de Lyme dont les effets sont maintenant controversés. Il ne protège pas à 100% et un animal vacciné et atteint par la piroplasmose ou la maladie de Lyme risque de développer une forme asymptomatique (sans symptômes) qui rendrait encore plus difficile le diagnostic. Mais le vaccin reste une protection dans certains cas et certaines situations.

Durant la période à risques, les régions à risque, il convient de traiter l'animal avec un insecticide adapté. Prenez conseil

après de votre vétérinaire pour faire le choix d'un produit qui sera efficace. Il existe des pipettes, à appliquer en plusieurs points sur l'animal tous les mois, ou des cachets efficaces de un à plusieurs mois (Nexgard, Bravecto,...) .

Les shampoings antiparasitaires sont sans grand effet préventif sur les tiques. Il faut également se méfier des antiparasitaires vendus dans le commerce (grandes surfaces, animaleries) à l'efficacité douteuse.

Il convient de ne pas laisser son chien non tenu en laisse dans les lieux à risque, ne pas le laisser rentrer dans les broussailles, de brosser son chien immédiatement après la promenade avant de remonter dans la voiture (les tiques encore dans le pelage tomberont) et de partir à la recherche de tique en rentrant (cou, oreilles, doigts et partout sur le corps même si le chien a des poils longs).



Si l'animal se gratte ou se mordille, allez rapidement inspecter sa peau à la recherche d'une éventuelle tique. Il existe des crochets spéciaux que l'on trouve aisément en pharmacie ou chez les vétérinaires pour quelques euros. Avec le crochet, saisir la tique en douceur et la faire tourner lentement sur elle-même. Elle lâchera la peau sans que le rostre et la tête restent plantés (image 1/2/3).

Il existe également depuis peu des crochets électriques qui électrocutent la tique avant de l'ôter totalement. Les crochets sont soit à pile, soit sans pile et fonctionnent alors avec un piezo. Il convient d'agir rapidement car on considère qu'une tique peut inoculer bactérie ou parasite 48 heures après son accrochage sur la peau du chien. Il est conseillé de mettre des gants pour se protéger car la tique émet une toxine qui peut vous contaminer.

Si vous n'arrivez pas à extirper une tique, consulter immédiatement un vétérinaire. Dès que les températures se radoucissent, les tiques attaquent. Savoir protéger votre chien ou votre chat et agir s'il est mordu.

Emmanuelle Cottin  
Vétérinaire fédérale